

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

Le six novembre deux mille vingt-cinq, les Membres du Conseil Municipal de Thénésol, convoqués le 30 octobre 2025, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Frédéric JOGUET, Maire de Thénésol.

Membres présents :

Mesdames Catherine **PICQUE**, Estelle **PERRIN**, Angélique **RIMBOUD**
Messieurs Ludovic **ENNE**, Frédéric **JOGUET**, Jean **MARTINAL**, Anthony **PICQUE**

Absente excusée : Madame Margot **MORIGNY**

Secrétaire de séance : Madame Catherine **PICQUE**

A 19 heures, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1 - INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Marché de Prestations de Service – Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire
(Délibération N° 21) :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (le 4^{ème} de l'article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire la délégation pour le **marché de prestations de service** :

a) Prestations récurrentes :

- Espaces publics : propreté, nettoyage, tri des déchets
- Surveillance des écoulements et évacuation des eaux pluviales
- Visite de sécurité et préventif
- Élections : Mise en place des panneaux électoraux, isoloir

b) Entretien de la Voirie

- Curage cunettes
- Nettoyage de la voirie
- Réfection caniveaux

c) Espaces Verts :

- Entretien des espaces verts (taille, coupe, tonte)

- dit que le montant pour la passation et l'exécution du marché ne doit pas dépasser 150 000 € TTC.

2 - DÉNEIGEMENT 2025/2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises pour le déneigement 2025/2026
(Délibération N° 22)

ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
SAVOIE ENVIRONNEMENT	25 681,00 €	30 817,20 €
SAS MARTOIA TP	25 365,00 €	30 438,00 €
LES TRAVAUX DE CORNILLON	24 108,00 €	28 929,60 €

L'Entreprise Les Travaux de Cornillon, la moins-disante, a été retenue par le Conseil Municipal.

3 - COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

Acceptation de la Cession gratuite de matériel multimédia par la Communauté d'Agglomération Arlysère (Délibération N° 23) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'agglomération Arlysère, dont la Commune est membre, a proposé la cession gratuite à compter du 1^{er} janvier 2026 de la borne d'information qui pourra être dédiée à de nouvelles fonctions selon les ambitions propres de chaque Mairie : affichage légal (publications officielles municipales), accueil, orientation, bandeau publicitaire, publications de modules spécifiques etc ...

Cette cession entre dans le cadre de la valorisation des biens publics, et du soutien aux communes membres. Elle porte sur les équipements suivants :

- 1 borne TOUCHWN Indoor/WAVE 32
- 1 écran MEETING PAD INDOOR 55

La cession est réalisée à titre gratuit et répond à un intérêt public local, autorisant les transferts de biens entre un EPCI et ses communes membres.

Le Conseil Municipal accepte la cession à titre gratuit par la Communauté d'agglomération Arlysère du matériel décrit ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette cession, à prendre possession du matériel et à procéder à son intégration dans l'inventaire communal.

4 - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- **Cérémonie du 11 Novembre 2025 :**

Avec la participation des enfants des Ecoles Allondaz/Thénésol, les Anciens Combattants, la population sont invités à 10 h 15 devant la Mairie (départ du cortège) pour la Commémoration au Monument aux Morts.

Pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.

- **Repas des Aînés :**

Le repas des Aînés aura lieu la fin janvier 2026.

La date sera fixée ultérieurement.

- **Élections Municipales et Communautaires des 15 et 22 Mars 2026 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté du 31 octobre 2025 fixant les lieux de déclaration de candidature, dates et horaires de dépôts associés par le renouvellement des Conseillers Municipaux et Communautaires les 15 et 22 Mars 2026.

Il précise que cet arrêté a été affiché sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune thenesol.fr

- **Accident de Montagne :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal établi par la Gendarmerie Nationale de la Haute-Savoie concernant la chute d'une personne effectuant une randonnée pédestre sur la Commune le samedi 1^{er} novembre 2025.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 19 heures 45 minutes.